

Mercedes Brea, Esther Corral Díaz,  
Miguel A. Pousada Cruz  
(eds.)

Parodia y debate  
metaliterarios  
en la Edad Media



Edizioni dell'Orso  
Alessandria

©2013

Copyright by Edizioni dell'Orso s.r.l.

15121 Alessandria, via Rattazzi 47

Tel. 0131.252349 - Fax 0131.257567

E-mail: [info@ediorso.it](mailto:info@ediorso.it)

<http://www.ediorso.it>

Impaginazione a cura di Francesca Gattina

*E vietata la riproduzione, anche parziale, non autorizzata, con qualsiasi mezzo effettuata, compresa la fotocopia, anche a uso interno e didattico. L'illecito sarà penalmente perseguibile a norma dell'art. 171 della Legge n. 633 del 22.04.1941*

ISBN 978-88-6274-497-3

## *Sur quelques sirventés adressés aux jongleurs*

GÉRARD GOUIRAN

Université Paul-Valéry, Montpellier

Dans un article publié en 2011 dans les *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*,<sup>^</sup> Silvère Menegaldo cite les trois *vidas* où l'auteur attribue des *sirventes joglarescs* au troubadour dont il écrit la biographie, puis rappelle, comme autrefois Friedrich Witthoeffl,<sup>^</sup> qu'il n'existe, dans les manuscrits qui nous ont conservé à la fois des compositions de ces trois poètes et ces *vidas*, pas la moindre pièce que l'on puisse classer parmi les *sirventes joglarescs* si nous nous en tenons à ce genre tel que la tradition nous a appris à le définir.

Étonnante malchance qui nous aurait privés, dans les trois seules occurrences de ce terme connues à ce jour, des compositions mêmes que les biographes trouvaient assez caractéristiques de ces troubadours pour en faire mention! Acharnement du destin ou plutôt goût obstiné, proche de l'addiction, des pères des premières grammaires modernes pour la création de catégories, parfois même minuscules, dans le but de compartimenter la lyrique d'oc et de discipliner la production toufflée des troubadours afin de la transformer en un jardin à la française, qu'allaient pieusement entretenir leurs descendants qui s'interrogent encore aujourd'hui pour savoir si telle piécette mutilée ne risque pas de déparer une aussi belle ordonnance?

Rien n'est facile dans cette sorte de jeu qui enjambe les siècles. En examinant de plus près les trois *vidas* citées, on s'avisera que celles de Falquet de Romans et de Guilhem Augier Novela ont l'intérêt de développer quelque peu la notion, passablement indistincte, de *sirventes joglaresc*. Guilhem Augier "faisait des *sirventes joglarescs* qui louaient les uns et blâmaient les autres",<sup>'</sup> tandis que Fal-

<sup>'</sup> S. Menegaldo, "La recommandation paradoxale, ou le jongleur cible de la satire. Nouvel essai de définition du *sirventes joglaresc* dans la lyrique occitane des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles" (avec en Annexe une traduction commentée). *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 22, 2011, p. 537-586.

<sup>^</sup> F. Witthoefft, "*Sirventes Joglaresc*". *Ein Blick auf das Altfranzösische Spielmanns-lehen*, Marburg, 1891.

<sup>'</sup> "e / fez sirventes joglaresc. que lausava l'uns e / blasma los autres" (ms. / 190); "E fez sirventes joglarescs / que lausava l'uns e blasmava los autres" (ms. K 175).

quet "faisait des *sirventes joglarescs* qui consistaient à louer les *pros* et à blâmer les mauvais"/ On retrouve dans cette probable *amplificatio* une symétrie extrêmement satisfaisante pour l'esprit, mais peut-on vraiment citer un *sirventes joglaresc* qui distribuerait des louanges ou, plus exactement, qui encenserait un jongleur? Il y a là pour ainsi dire une contradiction dans les termes, tant sont rares les pièces où l'on pourrait relever une seule louange envers le jongleur! Je crains bien que même les recommandations d'un Miraval, pour être dépourvues des féroces méchancetés des autres troubadours, ne soient marquées au coin d'une profonde ironie.

Seul le troisième exemple des *vidas*, celui de Peire Guilhem, "fez *sirventes joglaresc[s]* e de blasmar los baros",<sup>1</sup> pourrait esquisser une piste de quelque intérêt: pour cela, il faudrait supposer qu'il s'y trouve un parallélisme entre le groupe nominal *sirventes joglaresc* et Tassez bizarre syntagme de *blasmar los baros*; les cibles visées par la critique (*sirventes* = *blasmar*) seraient dans le premier cas les jongleurs et dans le second les barons. Il faut un peu de bonne volonté pour admettre cette solution, mais elle présente l'avantage de réduire le *sirventés* au domaine de la critique, ce qui convient bien mieux à la réalité de ce genre, du moins si on la recherche du côté de son contenu.

Pour en venir à un autre point, tout aussi délicat, dans cette approche du *sirventes joglaresc*, peut-être n'a-t-on pas suffisamment pris en compte la concurrence, pour ne pas dire la sourde guerre, qui opposait les spécialistes en matière de divertissement lyrique? Il serait là encore facile de s'adonner à toute une taxinomie, tant les catégories étaient nombreuses depuis le bas de l'échelle, avec les contorsionnistes, les montreurs d'animaux ou encore les jongleurs au sens où le mot s'est réduit dans les temps modernes, jusqu'aux artistes que l'on place - et surtout qui se plaçaient eux-mêmes - à l'autre extrémité, sur la frontière osmotique qui était bien loin de séparer radicalement *joglars* et *trobadors*. Le désir de ces derniers d'affirmer leur supériorité s'exprime de la façon la plus nette dans l'épître XI bien connue de Guiraut Riquier® au roi de Castille que le troubadour prie de

<sup>1</sup> "e fetz *sirvente joglarescs* / de lauzar los pros e de blasmar los mal/vatz" (ms. A 210); "E / fetz *serventes joglaresc* de lau/zar los pros e de blasmar los / malvatz" (ms. // 51); "E fez *serventes / joglarescs* de lauzar los pros e de blasmar los / malvatz" (ms. / 189); "E fetz *sirven/tesc joglaresc* de lausar los pros e de blasmar / los malvatz" (ms. K 95).

<sup>2</sup> "E fez *sir/ventes joglaresc*. E de blasmar los baros" (ms. / 110); "E fetz / *serventes joglaresc*. E de blasmar los baros" (ms. K 95).

<sup>3</sup> Joseph Linskill, *Les épîtres de Guiraut Riquier, troubadour du XIII<sup>e</sup> siècle*. Édition critique avec traduction et notes, AIÉO, Liège, 1985, pp. 181-184, vv. 598-606: "Per que l

choisir les mots qui permettront de différencier clairement les diverses catégories. Même si, à en croire la *declaratio* que le Narbonnais place dans la bouche du souverain, celui-ci avait accepté de régler définitivement un problème qui, en fait, ne se réduisait pas à une simple question de lexique,<sup>1</sup> il ne semble pas qu'il y ait jamais eu de rupture franche entre ces deux groupes. A voir dans les *vidas* la liste des jongleurs devenus troubadours et même, plus étrange à nos yeux, et, de fait, bien plus clairsemée, celle des troubadours devenus jongleurs, tels Arnaud Daniel, on ne peut que constater la permanence de la porosité.

Il suffit de rappeler l'échange grinçant entre Sordel et Jean d'Aubusson pour constater l'étroitesse du fossé qui était censé séparer l'appellation laudative de *trobador* (celui qui chante pour l'amour de sa dame ou de l'art) et l'injure que représentait pour certains le terme de *joglar* (celui qui chante pour de l'argent): on en trouve un exemple très net dans cette *tensón*:

I  
 Digatz mi s'es vers zo c'om brui,  
 Sordel, q'en don prenetz l'altrui.  
 - Joan, lo joi c'amors m'adui  
 de l'autrui moiller non refui.

pros de premier / volgron joglar aver, / et enquer per dever / n'an tug li gran senhor. / Pueis foron trobador / per bos faitz recontar / chantan, e per lauзар / los pros et enardir / en bos faitz (...)" ['C'est pourquoi les gens de bien voulurent d'abord avoir des jongleurs et tous les grands seigneurs se font encore un devoir d'en avoir. Puis vinrent les troubadours pour conter des exploits dans leurs chants et pour louer les gens de bien et les encourager à faire des exploits'].

<sup>1</sup> *Ibidem*, vv. 246-257: "E sels on es sabers / de trobar motz e sos, / d'aquels mostra razos / com los deu hom nomnar: / car qui sap dansas far / e coblas e baladas / d'azaut mais-treias, / albas e sirventes, / gent e be razos es / c'om l'appel trobador; / e deu aver honor / per dreg mais de joglar (...)" ['Et ceux qui, possédant le don de trouver, composent vers et mélodies, la raison même montre comment ils doivent s'appeler: car celui qui sait faire chansons de danse, couplets et ballades joliment composés, chanson d'aube et *sirventes*, il est juste et raisonnable qu'on l'appelle "troubadour"; et il doit à bon droit recevoir plus d'honneurs que le jongleur'].

<sup>1</sup> Cf. Giuseppe Noto, *Il giullare e il trovatore nelle liriche e nelle "Biografie" provenzali*, Alessandria, ed. dell'Orso n° 13, 1998: "Nelle "biografie" trobadoriche il joglars è sì a volte l'esecutore (cfr. L [PCard] e LXVIII [RbOr] o il latore (esecutore) (cfr. *razo* XLII-C), ma è soprattutto il compositore, il creatore che fa dell'aUività poetica la propria professione: dal punto di vista delle funzione all'interno del circuito di produzione/esecuzione della lirica, eccezion fatta per XIX [AimSarI] (tràdita da *ABIK*), non sembrano esistere, come più volte ho sottolineato, differenze tra la figura del giullare e quella del trovatore." (p. 229).

- Sordel, paubertatz vos condui,  
zo diz om, en joglaria.
- Joan, d'aire joglars non sui  
mas de ben dir de m'amia.

II

- Pos joglars non es, com prezes,  
Sordel, antan draps del marques?
  - Joan, eu non los prezi ges,  
mas per creisser joglar d'ames.
  - Sordel, tal joglar en cregues  
q'eu sai qe us sec noig e dia.
  - Joan, per amor sui cortes  
e donei e n combatria [...]
- (P-C 265.1a = 437.10a), ms. a' 539.'

Même si cette pièce se range résolument dans le groupe générique des *tensons*, elle nous fait assister à un affrontement qui se situe à la frontière du *sirventes joglaresc*, à cela près que la situation des deux joueurs y est instable: si Jean d'Aubusson, l'agresseur, a l'habileté de ne jamais revendiquer l'état de troubadour - Sordel ne lui assènera un *joglar* méprisant qu'à leur cinquième échange,<sup>1</sup> et sa pique, déjà usée, n'a plus aucune chance d'entamer le cuir d'un adversaire dont la vergogne ne semble pas le point faible -, l'auditeur comprend que Sordel, dont la position est la plupart du temps défensive, sent bien que, s'il se laisse surclasser dans l'échange, il se verra ravalé à l'état inférieur de *joglar*.

Le troubadour de Goito sera toute sa vie en bute à cette accusation qui semble le toucher plus que toute autre comme cela ressort de la querelle qui l'opposera plus tard en Provence à Peire Bremon Ricas Novas qui la transforme en un *leit-*

<sup>1</sup> I: "Dites-moi si ce qu'on raconte est exact, Sordel: vous acceptez en présent le bien d'autrui? - Jean, quand l'amour m'apporte la jouissance de la femme d'autrui, je ne la refuse pas. - Sordel, la pauvreté vous amène, à ce qu'on dit, à faire le jongleur. - Jean, je ne suis jongleur que dans la mesure où je célèbre mon aimée".

II: - "Puisque vous n'êtes pas jongleur, comment se fait-il, Sordel, que vous ayez pris l'an dernier des habits du marquis? - Jean, je ne les ai pris que pour enrichir la garde-robe d'un jongleur. - Sordel, vous en avez enrichi celle d'un jongleur dont je sais qu'il vous suit nuit et jour".

<sup>11</sup> *Ibidem*, vv. 19-20: "- Joan, molt enojos joglar / hai en vos, no l vos puese celar". [<sup>1</sup>- Jean, je trouve que vous êtes un jongleur / très désagréable, je ne saurais vous le dissimuler].

*motiv* lancinant dans le sirventés *Lo hels terminis m'agenssa* (PC 330.9) où le mot est répété à cinq reprises, vv. 17, 25, 37, 59 et 64."

Dans la définition traditionnelle du *sirventes joglaresc*, celui-ci apparaît comme le lieu privilégié de l'affrontement entre les représentants de deux catégories: d'une part, le supérieur, le troubadour, celui qui agit poétiquement et possède donc l'autorité, mais qui, en principe, devrait également représenter la qualité de largesse qui le rapproche de l'aristocratie; de l'autre, le jongleur qui ne fait que recevoir le message et se trouve en position de mendiant muet. Ainsi, celui qui s'adresse à l'autre, le troubadour, indéniablement, parle haut, et surtout de haut, qu'il soit plus âgé, plus savant, mieux formé dans son art et mieux reconnu, mieux - et généralement fort bien - intégré à la société courtoise du *trobar*. Dans les vingt-deux pièces que S. Menegaldo a accueillies dans son anthologie, on voit fréquemment le troubadour employer des hypocoristiques souvent ambigus pour désigner le jongleur: "Petites-feuilles" (Bertran de Bom), "Petit-mensonge" (Uc de Saint-Cire), "Jongleur Fadet" (Guiraut de Calanson), "Jongleuret Petit-Arthur" (Dalfin d'Alvemhe), "Jongleuret" (chez l'Anonyme).<sup>1</sup> Or bon nombre de ces diminutifs, une fois passée la première strophe, s'avèrent receler beaucoup moins de gentillesse ou d'affection que de mépris, comme le soulignent les propos de plusieurs de ces troubadours qui prétendent ne châtier leur victime aussi cruellement que par pure affection, comme Lanfranc Cigala qui commence son poème par "Lantelm, qui vous honore ou vous accueille a peu de science, car on ne trouve en vous que présomption doublée d'ignorance" pour faire ensuite la chattemite:

Lantelm, par amour pour vous, je ne veux pas que la folie s'empare de vous [...] Mais, comme votre dommage me fait souffrir, je vous conseille de vous retenir, sinon je vous retire mon amitié et ma bienveillance."

<sup>1</sup> Jean Boutière, *Les poésies du troubadour Peire Bremon Ricas Novas*, Bibliothèque méridionale, Toulouse-Paris, 1930, n° 16.

Bertran de Bom (*Fuilhetas*, v. 1, A<sup>231</sup> v & *Fuilheta*, l., M 232); Dalfin d'Alvernhe (v. 1 : *Joglaretz, petit Artus*, A 204, *Joglaret, petit Artus*, D 135v), Guiraut de Calanson (*Fadetjugar*, v. l., Da 103), Uc de Saint-Cire (*Messonget*, v. 1, C227, *Messonjet*, R 96); Anonyme PC 461.142, *Gioglalet P* 65, T 85.

Vv. 1-4: "Lantelm, qui us onra ni us acuoiill / a pauc de scienssa / q'en vos no trob'om mas orgoill / ab desconoisenza"; vv. 33-34: "Lantelm, e us am, per q'eu no voill / qe foudatz vos venza..."; vv. 45-48: "Mas, car del vostre dan mi doill, / vos lau q'estenenza / n'aiatz, estiers m'amor vos toill / e ma bevolenza..." (PC 282.13, ms. H 57).

Dans les compositions très variées de l'anthologie de S. Menegaldo, on remarque une caractéristique qui revient souvent: beaucoup de ces textes entretiennent une relation que je suis tenté de qualifier de dialectique avec les genres du débats, *tensón* et *jocpartit*, parce que l'auteur recourt à des procédés paribis semblables et parfois diamétralement opposés. Comme dans la *tensón*, dans la grande majorité de ces pièces, un locuteur s'adresse à un personnage qu'il interpelle le plus souvent par un vocatif, mais, à l'opposé de la *tensón* qui, si j'ose dire, commence par le commencement, nos pièces ne commencent pas *ah ovo*: leur strophe d'ouverture représente la réponse que fait le troubadour à une question, ou plus exactement à une demande, du jongleur dont nous ne connaissons la teneur que par ce que le troubadour nous en dit et sous la forme qu'il a choisi de nous présenter. Autant dire que nos *sirventes joglarescs* sont de bien étranges dialogues où celui qui a parlé - et cela dans un temps qui précède le temps poétique et, nous laisse-t-on croire, dans une forme non poétique car il serait étranger en ce domaine - n'aura plus jamais la parole. Un "genre" où un troubadour répond, du haut de sa supériorité sociale, intellectuelle et même morale, à un inférieur auquel il sera d'autant moins loisible d'intervenir qu'il en serait incapable, ce *sirventes joglaresc* peut nous sembler incroyablement dépourvu d'esprit chevaleresque et de courtoisie, alors même qu'un des buts du troubadour est de mettre dans son camp des rieurs qui se réclament de ces valeurs."<sup>\*</sup>

Il vaut donc la peine d'examiner les pièces de l'anthologie qui ne correspondent pas à la description que je viens de faire: le cas le plus remarquable est sans nul doute celui que propose l'Italien Lanfranc Cigala, troubadour et puissant juge de son état en même temps. Pas question ici d'une demande qu'aurait faite Lantelm qui, d'emblée, reçoit une véritable mercuriale qui va s'étaler sur deux très longues strophes, où des rimes difficiles montrent que Lanfranc entend sans doute prouver sa supériorité: Lantelm est, bien entendu, traité à plusieurs reprises de jongleur (vv. 19, 30, 50); son adversaire nous apprend en outre qu'il est bègue (*nec v. 19*) et a un œil qui pleure, et lui reproche pour finir de ne pas savoir siffler, sauter, danser, mais de bien pratiquer l'inconvenance."

Quand on voit les impitoyables attaques *ad hominem*, en particulier sur le physique d'hommes présentés comme de pauvres diables et la façon dont même de grands seigneurs comme Dalfin (qui achève son *sirventés* par un refus: "Girautz sa us, sa us mandet ben en van / quan vos dis que a mi vencsetz" ['Giraut vous a envoyé ici bien inutilement quand il vous a dit de venir auprès de moi'], *Puois sai etz vengutz, Cardaillac*, PC 119.7, ms. /1, vv. 36-37) foulent aux pieds le devoir de largesse, on est fondé à se demander si ne nous trouvons pas en présence de purs divertissements de société où la violence de langage du personnage n'est qu'une convention, comme dans bien des *tensons*.

" /*hid.*, vv. 37-38: "del vostre chan fan vostr'oill / ploran penedenza" vv. 59-64; "no saps comtar, / siblar, / sautar, / dansar, / mas vos sabetz desfar / tota convinenza".

Ce sirventes n'aurait en lui-même rien de bien particulier, sinon l'absence d'allusion à la traditionnelle demande d'un texte au troubadour, mais il est suivi dans le même manuscrit d'une autre composition, la seule qu'on connaisse de ce Lantelm qu'on vient de voir si malmené. Il ne répond pas par un autre *sirventes joglaresc* et n'entre pas dans le jeu de Lanfranc, mais sa défense n'en est pas moins habile. Pas un mot sur les connaissances ou les capacités littéraires de Lanfranc, mais une remise en cause radicale de ses qualités déjugé. Cela ne l'empêche pas de répondre avec violence au reproche de manquer de culture en étalant un impressionnant ensemble de connaissances qui paraît se fonder non pas sur la culture occitane dont Lanfranc lui reprochait d'être un pâle imitateur,<sup>8</sup> mais bien plutôt sur un savoir regroupant français latin et grec. Devant les connaissances revendiquées par Lantelm, le grief que lui adressait Lanfranc de ne pas savoir siffler, sauter, danser, ce qui revenait habilement à renvoyer sa victime dans les rangs les plus bas de la jonglerie, s'avère aussi injuste qu'absurde et déplacé. Les reproches de Lantelm sont ceux d'un *entenden*: il l'accuse d'abord de prendre plus de plaisir aux fables sur Estout de Verfeuil, qu'au *Lai du Chèvrefeuille*,<sup>9</sup> puis retourne les arguments de son agresseur: "En grec, en latin je harcèle votre ignorance, qui foule aux pieds, pour un peu de profit, la juste sentence", ce qui revient à mêler l'attaque sur l'inculture et celle sur le mauvais exercice de ses fonctions judiciaires.

Mais il y a plus grave aux yeux des *entendenz* dans le cadre du système d'affrontement des troubadours, Jôm Gruber<sup>10</sup> a bien montré que la forme est aussi importante que les idées. Or non seulement Lantelm a su répondre à Lanfranc en deux strophes de 32 vers avec les mêmes rimes *-olh*, *-ensa*, *-o*, *-èc*, *-anh*, *-ar*, mais il a même été capable d'y ajouter en conclusion une *tornada* qui conclut la réplique en disant qu'on ne doit pas se fier aux viles sentences d'un juge qui rabaisse la justice. Avec cet échange, on a bien la preuve que celui qui a le dernier mot sort vainqueur.

Il s'agit ici d'un dialogue qui s'étale sur deux compositions, mais, dans son esprit, il est tentant de le rapprocher d'une *tensón* où l'on trouve également le thème

<sup>8</sup> *Ibid.*, vv. 13-14: "Mas fort faillon Breissan, part Oill, / de que m desagenza / qar ill prendon vostre jangloill / per chan de Proenza" ['Mais ils se trompent fort les gens de Brescia, au-delà de l'Oglio, et j'en suis mécontent, en prenant votre bavardage pour un chant de Provence'].

<sup>9</sup> PC 283.1, ms. H 57, vv. 42-44: "e faullas d'Estort de Vertfoill / comtaz per sabensa / plus qe l lais del Cebrefoill" ['Et aux fables sur Estout de Verfeuil vous prenez plus de plaisir qu'au *Lai du Chèvrefeuille*'].

<sup>10</sup> *Ibid.*, vv. 55-60: "de grec / de latin persec / vostra non-sabensa, / qe romp e fraing / per pauc gadaing / lo dreiz jujar...".

<sup>11</sup> J. Gruber, *Die Dialektik des Trobar*, Max Niemeyer Verlag, Tübingen, 1983.

d'un écrivain qui tente d'en écraser un autre de sa morgue, peut-être dans l'idée que son inférieur social, ainsi remis à sa place, ne pourra que se taire; cette fois, l'agresseur n'est plus un troubadour-juge, mais un troubadour-comte. Le comte de Biandrate tente de rabaisser Falquet de Romans au niveau d'un jongleur avide et cupide:

Puisque nous voyons que Falquet tond et écorche sans avoir égard à la personne, si moi, maintenant, je ne me préserve pas de lui, c'est que je serai fou, il pourra le dire; mais je vais lui donner un bon conseil et il sera fou s'il ne l'écoute pas: qu'il prenne sur-le-champ le chemin direct pour rentrer chez lui; car ici les gens disent que pour cinq cents marcs d'argent, cela ne lui ferait rien de se mettre lui-même en gage.

Mais le troubadour de Romans se rebiffe avec beaucoup de dignité, reprochant à Biandrate d'être indigne de son statut social:

Comme la brillante étoile guide et dirige les navires, ainsi le vrai mérite guide celui qui est valeureux, sincère et obligeant et c'est une grave faute que commet celui qui était excellent et renonce à l'être par bassesse de cœur: j'en sais un qui a mis en gage mérite, valeur et jeunesse, si bien que la fièvre le reprend toujours si on le sollicite, tant cela lui est odieux.^"

De la même façon, quand Lanfranc menaçait son adversaire de lui ôter l'affection qu'il disait lui porter, celui-ci ne répondait pas à fleuret moucheté: "Je me dépouille de votre affection que je ne veux pas mériter!"^"

Bien sûr, la pièce de Falquet est une *tensón* au point même que le copiste du ms. // a fait précéder les strophes d'une sorte de scholie: devant la première, *Lo corns de Blandra*, et devant la seconde, *Falqetz de Roman li respondet*. C'est aussi ce qu'il a

^^ Raymond Arveiller et Gérard Gouiran, *L'Œuvre poétique de Falquet de Romans, troubadour*, n° XII, Publications du C.U.E.R.M.A., Université de Provence, Aix-en-Provence, 1987: "- Pois vezem qe tond e pela / Falkez e no gara cui, / s'eu era no m gart de lui, / serai folz, zo poira dire; / e conseil li darai gen / et er folz s'el no l'enten: / c'ades son viage / tegna dreit vas son estage, / qe zai van las genz disen / qe per cinc cens marcs d'argen / no-ill calria metr'e gage.

- Aissi com la clara'stela / guida las naus e condui, / si guida bos prez selui / q'es valens, francs e servire / e sel fai gran faillimen / que fo pros e s'en repen / per avol corage; / q'un sai tal c'a mes en gage / prez e valor e joven / si qe l febres lo repren / qi l'enqer, tant l'es salvage".

*Op. cit.* PC 283.1, vv. 13-14: "E de vostr'amors mi despuoill, / q'eu non voill valensa".

fait pour l'échange entre Lanfranc et Lantelm,<sup>^</sup> de la même façon que le copiste du ms. *A* a composé une sorte de petite nouvelle historique en prose autour des pièces échangées par le roi Richard Cœur de Lion {*Daufin, ie us vuoill derainier*, PC 420.1) et le Dauphin d'Auvergne {*Reis pois que de mi chantatz*, PC 119.8).

Je pense que, si elle ne nous était pas parvenue dans un état qui la rend à peu près incompréhensible, on pourrait arriver à la même conclusion à propos de la seule pièce anonyme du recueil (PC 461.142), même si, contrairement à ce qu'on a longtemps cru, ses deux *cohlas* nous ont été transmises par deux manuscrits à la différence de plusieurs *sirventes joglarescs* qui sont des *unica*. Les scribes paraissent avoir été totalement incapables d'en donner une version à peu près correcte, peut-être à cause de sa langue intermédiaire, plus probablement encore, me semble-t-il, à cause de la volonté des auteurs de rivaliser en hermétisme. Je propose, sans aucune garantie, de comprendre ainsi la première strophe à partir du ms. *P* \

Petit jongleur, quand tu passeras Lerici, prends garde à ne pas mouiller ta cape verte: tu serais fou de ne pas la relever à cet endroit, car je te donnerai un mien tonneau de seigle si, sur un feuillet où j'aurai tracé les lignes, tu peux écrire une *cohla* semblable à celle-ci, à condition que tu n'emploies pas deux fois l'un de ses mots".

" Devant la pièce PC 282.13, on lit: "Lanfranc Cigala a Lantelms" et devant PC 283.1 : "Lantelms li respondet aisi".

J'indique le texte du ms. *P* (65v<sup>o</sup>) avec, entre crochets, les corrections que suppose ma traduction: "Gioglaret, qant passarez [passaras Erz ou Lerz], / garda no moill ta cappa verz, / qe fols foza si no la i derz, / q'eu dar te [t'e] un moi de sele [segle] / s'en carta q'eu [qe eu] te regie / poi scriver una tal cobla / s' [c'] d'aqist moti [motz] non s'i dubla". Pour la structure métrique, je me tiens à la description d'Istvân Frank (*Répertoire métrique de la poésie des troubadours*. Champion, Paris, 1966, p. 15) qui donne à cette pièce le n<sup>o</sup> 75: 1 "cobl. 2 u 7" avec des rimes "ertz, egle, obla". Si l'on admet que ces deux *coblas* en *estranh* langage matérialisent la volonté de l'emporter sur un concurrent, il va de soi que le premier vers ne saurait comporter une facilité telle que faire rimer *-ez* et *-erz* (on ne trouve dans *T* 85v, l'autre ms., que des formes en *-ertç* qui correspondent bien à *-erz* de *P*). Il n'est pas plus admissible que l'auteur se soit passé la licence d'une synèrèse dans Gioglaret pour arriver à l'octosyllabe (ce qui n'est pas le cas dans *T*: *Gioglaret, com paisserai ertç*). Ma correction de la fin prend encore en compte les 2<sup>^</sup> pers. du singulier italiennes en *-ai* de *T* (*paisserai* v. 1, *serai* v. 3). Enfin, je ne vois aucune raison de repousser le mot-rime du v. 1 rapporté par *T*: il peut parfaitement désigner la version occitane d'un nom de lieu italien comme Lerici dans l'État de Gênes, l'ancien *Ericis portus* des Latins, que Pétrarque appelait encore *Fortissimus Eryx*, bien connu comme l'endroit où les pèlerins pour Saint-Jacques passaient de la terre à la mer. Il pourrait aussi s'agir d'une rivière, ce qui s'accorderait fort bien avec le verbe *passar*, comme *V* *Ertz* mentionné par Guiraut d'Espanha (PC 244 013, v 41): "Lai, entre l flum d'Ertz e Sava".

Comme on le voit, pour être compréhensible, le texte traduit n'est pas d'une grande cohérence, mais sans doute ne visait-il pas un public universel... Toutefois, comme le dit le dernier éditeur de la composition, Antonio Petrossi, la fin de la strophe ressemble fort à un défi: le petit jongleur devra écrire une *cobla* qui suivra le schéma métrique et rimique de celle qu'on est en train de lui proposer,<sup>^</sup>\* avec ses rimes d'une extrême difficulté: *-erz, -egle, -obla*. Or la gageure est tenue par le *gioglaret*, qui va sans doute même au-delà du but proposé, puisque, dans la très hermétique *cobla* qu'il compose, aux deux mots rimes en *-egle* sont substituées de très rares rimes riches en *-integleP*. Une fois encore, le dernier intervenant l'emporte dans cette composition qu'A. Petrossi considère simplement - et à raison, à mon avis - comme une "breve tenzone".

Je n'ai pas le temps ni l'espace d'aller plus loin, mais il y aurait encore beaucoup à dire sur les pièces de l'anthologie de S. Menegaldo, tant à propos du jeu cruel auquel se livre le troubadour en jouant avec le jongleur comme le chat avec la souris que des sirventés, dont la spécificité est évidente, qui énumèrent longuement les œuvres contemporaines qui devraient composer la culture du parfait interprète.

Il me semble que, plutôt que de sérier des genres dans lesquels les compositions refièrent de marcher au pas, il serait peut-être plus intéressant de regrouper les pièces, épîtres, *tensons*, *coblas*, où il est question de la critique que portent les uns contre les autres les acteurs de la littérature médiévale; on pourrait mieux ainsi se rendre compte de l'extraordinaire richesse de ce que je me bomerai à appeler un thème.

"La sfida che si lancia al proprio avversario contiene già la sostanza stessa della sfida: la difficoltà tecnica della strofa di invio è una prova che il destinatario del verso deve superare", Antonio Petrossi, *Le coblas esparsas occitane anonime, studio e edizione dei testi*. Dottorato di ricerca en filologia moderna. Università de Napoli Federico II, 2009, p. 324. On pourra se reporter avec profit pour l'interprétation du texte à ce travail ainsi qu'aux pp. 56-58 d'Amelia E. van Vleck, *Memory and Re-Creation in Trobadour Lyric*, The Regents of the University of California, University of California Press, Berkeley-Los Angeles-Oxford, 1991.

Pour autant, je ne me risquerais pas à suivre D. Rieger, quand il écrit que *Gioglaret* n'y parvient qu'en "making up nonsense words {*dintegle, lintegle*}", "'Chantar' und Taire", *Zum Problem der trobadoresken Improvisation*", *Zeitschrift für romanische Philologie*, 106, 1990, p. 433. Oserais-je rajouter que, si le petit jongleur avait recouru pour vaincre à ce véritable coup de Jamar, il n'en aurait pas moins gagné?